

**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2008**

Une présentation du rapport annuel du SIAEP 2007 est faite, par son Ingénieur, à l'ensemble des présents.

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 JUILLET 2008**

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire,

**VOTE : 32**

Pour : 32

**APPROUVE** le compte rendu de la séance du 24 juillet 2008.

**DECISIONS PRISES PAR DELEGATION**

N°	DATE	OBJET
108	01/07	Marché de travaux dans les bâtiments communaux
109	02/07	Convention de mise à disposition d'un appartement de type F3- sis Ecole J. Jaurès
110	08/07	Convention conclue avec GES COP de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle des Services
111	10/07	Sinistre tempête du 11/03/2008 - dommages à l'école Jean Jaurès - Indemnisation
112	10/07	Océaniques - Didier Touzis
113	15/07	Océaniques 2008 - Rokia Traoré
114	15/07	Convention conclue avec ULMA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle des Services
115	16/07	Remboursement sinistre du 16 janvier 2008 - tempête - dommages sur bâtiment Centre de Loisirs O Duboy
116	17/07	Les Océaniques : Croix Rouge Française
117	22/07	Marché de fournitures - Mobilier bois -
118	22/07	Marché de fournitures - logiciel services techniques
119	23/07	Désignation d'un avocat SAGEC/TARNOS instance 08BX01471
120	23/07	Partenariat Océaniques
121	28/07	Marché de fournitures - livres animés pour cadeau de Noël aux enfants des écoles maternelles
122	28/07	Marché de services - Mission géomètre
123	31/07	Convention d'utilisation de la cour de récréation et des locaux périscolaires de l'école R Lasplacettes
124	04/08	Mise en place d'un système de refroidissement pour la crèche halte garderie
125	05/08	Attribution marché lots 2 et 3 colis de Noël
126	06/08	Rétrocession concession VICTOR
127	08/08	Assurance responsabilité civile - Avenant de régularisation -

128	21/08	Assurance dommages ouvrage - Préau école maternelle Jean Jaurès
129	22/08	DIA Consorts LISSALDE, Droit de Prémption Urbain
130	29/08	Marché de services relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la désignation de la maîtrise d'œuvre de l'unité centrale de production de repas

Arrivée de Monsieur le Maire

**Élection délégués : Commissions municipales :**

**2008-08-132-DGS** « Développement Économique », « Urbanisme / Bâtiments » et « Culture / Relations Publiques »

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire,

**VOTE : 33**  
Pour : 33

**DESIGNE** ainsi qu'il suit ses délégués au sein des différentes commissions municipales :

<b>Développement Economique</b>	Marie Ange DELAVENNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- JB CONGUES</li> <li>- C BOUGUEREAU</li> <li>- G BAULON</li> <li>- R. AJA</li> <li>- C ALBAJARA</li> <li>- O SEUBE</li> <li>- MF FOLGADO</li> </ul>
Jean Claude HIQUET	<ul style="list-style-type: none"> <li>- R LABEYLIE</li> <li>- F DUBERT</li> <li>- D DESTOUESSE</li> <li>- D BIRLES</li> <li>- T CAZAURANG</li> <li>- M CAZAUX</li> <li>- MF FOLGADO</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- J ASSIE</li> <li>- N BILLOT NAVARRE</li> <li>- I NOGARO</li> <li>- D BIRLES</li> <li>- A GRANDENER</li> <li>- JC PAYEN</li> <li>- G CLAVERIE</li> </ul>		
<b>Urbanisme / Bâtiments</b>	<b>Culture / Relations Publiques</b>	
	Antoine ROBLES	

**Élection délégués : Différents organismes :**

**2008-08-133-DGS** « Comité Technique Paritaire »

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire,

Monsieur le Maire invite les candidats à se présenter :

1er tour de scrutin	
Votants .....	33
Bulletins litigieux .....	0
Suffrages exprimés .....	33
Majorité absolue .....	17
Candidats	Nombre de voix obtenues
<b><u>Titulaires :</u></b> LESPADÉ Jean Marc JL GUILLOTON JB CONGUES E MARCIANO G CLAVERIE <b><u>Suppléants :</u></b> R LABEYLIE D DESTOUESSE A ROBLES JC HIQUET M CAZAUX	33

DESIGNE ainsi qu'il suit ses délégués :

**Titulaires :**

- \* LESPADÉ Jean Marc
- \* JL GUILLOTON
- \* JB CONGUES
- \* E MARCIANO
- \* G CLAVERIE

**Suppléants :**

- \* R LABEYLIE
- \* D DESTOUESSE
- \* A ROBLES
- \* JC HIQUET
- \* M

CAZAUX

2008-08-134-DGS « Communauté de Communes »

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire,

Monsieur le Maire invite les candidats à se présenter :

1er tour de scrutin	
Votants .....28	
Bulletins litigieux .....	
Suffrages exprimés .....28	
Majorité absolue .....15	
Candidats	Nombre de voix obtenues
<u>Titulaires :</u> JM LESPADÉ N BILLOT NAVARRE A ROBLES G BAULON B LAPEBIE A PERRET MA DELAVENNE T. CAZAURANG <u>Suppléants :</u> JC HIQUET D DESTOUESSE E MARCIANO I NOGARO F DUBERT JB CONGUES JL GUILLOTON I DUFAU	28

DESIGNE ainsi qu'il suit ses délégués :

Titulaires :

- \* JM LESPADÉ
- \* N BILLOT NAVARRE
- \* A ROBLES
- \* G BAULON
- \* B LAPEBIE
- \* A PERRET
- \* MA DELAVENNE
- \* T. CAZAURANG

Suppléants :

- \* JC HIQUET
- \* D DESTOUESSE
- \* E MARCIANO
- \* I NOGARO
- \* F DUBERT
- \* JB CONGUES
- \* JL GUILLOTON
- \* I

DUFAU

2008-08-135-DGS    « Nettoyage Global et Systématique du Littoral Landais »

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire,

**VOTE : 33**

Pour : 28

Abstentions: 5 (M. Payen, Claverie, Seube et Mmes Cazaux, Folgado)

NOMME, Monsieur Alain PERRET, Maire Adjoint, et Mme Valérie FERNANDEZ ,  
technicienne, pour représenter la commune.

**Élection délégués : Syndicats Intercommunaux :**

**2008-08-136-DGS « SIAEP »**

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire,

Monsieur le Maire invite les candidats à se présenter :

1er tour de scrutin	
Votants .....	28
Bulletins litigieux .....	
Suffrages exprimés .....	28
Majorité absolue .....	15
Candidats	Nombre de voix obtenues
M LESPADÉ D BIRLES F. DUBERT T CAZAURANG	28

DESIGNE ainsi qu'il suit ses délégués :

Membres titulaires :

- \* JM LESPADÉ
- \* D BIRLES

Membres suppléants :

- \* F. DUBERT
- \* T

CAZAURANG

**2008-08-137-DGS « SIVU Bassins Versants »**

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire,

Monsieur le Maire invite les candidats à se présenter :

1er tour de scrutin	
Votants .....	28
Bulletins litigieux .....	
Suffrages exprimés .....	28
Majorité absolue .....	15
Candidats	Nombre de voix obtenues
B LAPEBIE JL GUILLOTON D BIRLES C ALBAJARA	28

DESIGNE ainsi qu'il suit ses délégués :

Membres titulaires :

- \* B LAPEBIE
- \* JL GUILLOTON

Membres suppléants :

- \* D BIRLES
- \* C ALBAJARA

2008-08-138-DGS Règlement Intérieur du Conseil Municipal : Modification

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire,

**VOTE : 33**

Pour : 28

Contre : 5 (M. Payen, Claverie, Seube et Mmes Cazaux, Folgado)

MODIFIE l'article n°34 comme suit :

**Article 34 : Expression des élus**

Pour favoriser l'expression la plus démocratique, tous les membres du conseil municipal pourront s'exprimer dans les publications municipales et sur le site internet de la commune.

Dans ce cadre et conformément à l'article L 2121-27-1 du CGCT, un espace est réservé aux conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale, selon les modalités suivantes :

- 1/3 de page dans le bulletin municipal
- 10 lignes dans le Tarnos Contact
- 10 lignes dans l'A Propos
- 10 lignes sur le site internet de la commune.

2008-08-139-Urba Droit de préemption Espaces Naturels et Sensibles

Sur le rapport présenté par Madame Delavenne, Maire Adjointe,

**VOTE : 33**

Pour : 28

Contre : 5 (M. Payen, Claverie, Seube et Mmes Cazaux, Folgado)

**DECIDE** de déléguer au Maire l'exercice du droit de préemption au titre des Espaces Naturels et Sensibles dès lors que le Conseil Général des Landes a délégué l'application permanente ou non permanente de ce droit à la Commune de Tarnos, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 15 ;

**DIT** que cette délégation ne sera possible que dans la limite des crédits budgétaires alloués par la commune pour les acquisitions foncières.

**DEFINIT** que si les crédits budgétaires pour les acquisitions foncières de la commune ne permettent pas de prononcer la décision de préemption, le Maire pourra solliciter le Conseil Municipal afin d'allouer les crédits budgétaires nécessaires.

**2008-08-140-ST      Société LBC : Projet d'extension**

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire Adjoint,

Monsieur MARCIANO, au nom du groupe socialiste, fait lecture de la déclaration ci-annexée.

Monsieur Claverie ne prenant pas part au vote

**VOTE : 32**

Pour : 29

Contre : 3 (M. Payen, Seube et Mme Cazaux)

**CONFIRME** son avis défavorable au projet d'extension des installations de produits chimiques et de liquides inflammables exploitées par la société LBC.

**2008-08-141-DGS      Acquisition DARMON : Portage EPFL**

Sur le rapport présenté par Madame Billot Navarre, Maire Adjointe,

**VOTE : 33**

Pour : 28

Abstentions : 5 (M. Payen, Claverie, Seube et Mmes Cazaux, Folgado)

**DÉCIDE** l'acquisition à l'amiable de la parcelle sise à TARNOS, cadastrée Section AI n°1169 (2232 m<sup>2</sup>) appartenant à Monsieur DARMON et de déléguer cette acquisition à l'Etablissement Public Foncier Local « Landes Foncier »

**DIT QUE** ladite acquisition aura lieu selon les conditions suivantes :

- Bouquet de 135 000€
- rente viagère de 650 € par mois

- en cas de libération des lieux, suite au départ définitif des lieux par Monsieur DARMON, la rente ci-dessus serait majorée de 30%. Ce départ laisserait, de façon irréversible, la libre disposition et la jouissance de l'immeuble au profit de l'acquéreur.

**FIXE** en matière de :

a) Portage Foncier

Conformément à l'article 2-1 page 8 du règlement intérieur de Landes Foncier, la durée du portage foncier de l'opération est fixée à 4 ans à compter du jour de la signature de l'acte authentique par l'EPFL.

Toutefois, une sortie anticipée du portage pourra intervenir à la demande de la collectivité et après accord du conseil d'administration de Landes Foncier selon les conditions déterminées dans le règlement intérieur. La sortie anticipée aura notamment pour effet de réduire d'autant la durée du portage financier.

b) Portage Financier

Conformément au Chapitre II paragraphe B du règlement intérieur de Landes Foncier la durée du portage financier de l'opération est fixée à 5 ans à compter du jour de la signature de l'acte authentique par l'EPFL

c) Usage du bien

Conformément au chapitre III du règlement intérieur, la collectivité s'engage :

- à ne pas faire usage des biens
- à ne pas louer lesdits biens à titre gratuit ou onéreux
- à n'entreprendre aucun travaux

sans y avoir été autorisé par convention préalable par Landes Foncier

**S'ENGAGE** à reprendre auprès de Landes Foncier le bien immobilier ci-dessus visé suivant les modalités suivantes

**Détermination du prix de revente**

Le prix de revente (prix principal) du bien sera déterminé de la façon suivante :

Montant du Bouquet

+

Montant total de la rente viagère versée par l'EPFL dans les conditions définies ci-dessus pendant la durée du portage financier

+

Frais issus de l'acquisition

(frais d'actes, géomètre, notaire, indemnités...)

-

subvention éventuelle issue du fonds de minoration

Précision faite qu'au prix principal s'ajouteront le cas échéant les sommes correspondant aux investissements lourds réalisés par Landes foncier conformément au règlement intérieur

**Paiement du prix de revente**

Le paiement du prix de revente sera effectué de la façon suivante :

Paiements progressifs sur 5 ans : 15 % les 4 premières années, le solde la 5ème année

**DIT QUE** le Maire est chargé, en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous documents relatifs à ce dossier.

**DIT QUE** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de transmission au représentant de l'Etat dans le département.

**2008-08-142-DGS      Acquisition LISSALDE : Désignation d'un notaire**

Sur le rapport présenté par Madame Billot Navarre, Maire Adjointe,

**VOTE : 33**

Pour : 28

Abstentions: 5 (M. Payen, Claverie, Seube et Mmes Cazaux, Folgado)

**DESIGNE** Maître SARRAILH, notaire à BAYONNE, 1 rue Pierre Retoran, pour dresser l'acte d'acquisition avec les Consorts Lissalde.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tout document concernant cette transaction.

**DIT** que l'intégralité des frais d'acte et des documents annexes sera prise en charge par la Ville.

**DIT** que les sommes nécessaires pour le règlement de cette dépense sont prévues au budget 2008,

**2008-08-143-DGS      Acquisition ARGI ZARI (Clair de Lune)**

Sur le rapport présenté par Madame Billot Navarre, Maire Adjointe,

**VOTE : 33**

Pour : 28

Abstentions: 5 (M. Payen, Claverie, Seube et Mmes Cazaux, Folgado)

**DECIDE** l'acquisition à l'amiable de la parcelle sise à TARNOS, Boulevard Jacques Duclos au lieudit « Lahounit » en nature de terrain constructible d'un seul tenant cadastrées section AD n°1609 d'une contenance de 60a 05ca appartenant à la SCI ARGI ZARI et de déléguer cette acquisition à l'Etablissement Public Foncier Local « Landes Foncier ».

- Ladite acquisition aura lieu moyennant le prix de TROIS CENT SEPT MILLE EUROS (307.000 Euros)

**FIXE** en matière de :

a) Portage Foncier

Conformément au Chapitre II paragraphe B du règlement intérieur de Landes Foncier, la durée du portage foncier de l'opération est fixée à 4 ans à compter du jour de la signature de l'acte authentique par l'EPFL.

Toutefois, une sortie anticipée du portage pourra intervenir à la demande de la collectivité et après accord du conseil d'administration de Landes Foncier selon les conditions déterminées dans le règlement intérieur. La sortie anticipée aura notamment pour effet de réduire d'autant la durée du portage financier.

b) Portage Financier

Conformément au Chapitre II paragraphe B du règlement intérieur de Landes Foncier la durée du portage financier de l'opération est fixée à 5 ans à compter du jour de la signature de l'acte authentique par l'EPFL

c) Usage du bien

Conformément au chapitre III du règlement intérieur, la collectivité s'engage :

- à ne pas faire usage des biens
- à ne pas louer lesdits biens à titre gratuit ou onéreux
- à n'entreprendre aucun travaux

sans y avoir été autorisé par convention préalable par Landes Foncier »

**S'ENGAGE** à reprendre auprès de Landes Foncier le bien immobilier ci-dessus visé suivant les modalités suivantes :

**Détermination du prix de revente**

Le prix de revente (prix principal) du bien sera déterminé de la façon suivante :

$$\begin{array}{r} \text{Prix d'acquisition du bien} \\ + \\ \text{Frais issus de l'acquisition} \\ (\text{frais d'actes, géomètre, notaire, indemnités...}) \\ - \\ \text{subvention éventuelle issue du fonds de minoration} \end{array}$$

**Précision faite qu'au prix principal s'ajouteront le cas échéant les sommes correspondant aux investissements lourds réalisés par Landes foncier conformément au règlement intérieur**

### **Paiement du prix de revente**

Le paiement du prix de revente sera effectué de la façon suivante :

Paiements progressifs (fractionnement du prix sur 5 ans):

- soit sur 5 ans : 15% les 4 premières années, le solde la 5<sup>ème</sup> année

**CHARGE** Monsieur le Maire, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous documents relatifs à ce dossier.

- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de transmission au représentant de l'Etat dans le département.

### **2008-08-144-AM      Construction de la médiathèque**

Sur le rapport présenté par Monsieur Roblès, Maire Adjoint,

**VOTE : 33**

Pour : 28

Abstentions: 5 (M. Payen, Claverie, Seube et Mmes Cazaux, Folgado)

**APPROUVE** le dossier de consultation d'entreprises pour les lots :

- 2 - étanchéité
- 4 - cloisons, doublages, faux plafonds
- 5 - sols coulés, moquettes
- 7 - peinture
- 8 - métallerie
- 9 - menuiseries bois extérieur et intérieur

En y incluant une clause d'insertion sociale pour les lots :

- 4 - cloisons, doublages, faux plafonds
- 7 - peinture

**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation d'entreprises correspondante par appel d'offres ouvert et à signer les marchés conformément aux avis d'attribution qui seront délivrés par la Commission d'Appel d'Offres.

**DIT** que les sommes nécessaires à ce marché seront inscrites aux différents budgets.

### **2008-08-145-AM      Acquisition de défibrillateurs : Création d'un groupement de commandes**

Sur le rapport présenté par Madame Billot Navarre, Maire Adjointe,

**VOTE : 33**

Pour : 33

**DÉCIDE** de procéder à la constitution d'un Groupement de commandes, composé de la Commune de TARNOS, du Syndicat Intercommunal du Parc des Sport Boucau et Tarnos afin d'organiser une consultation en procédure adaptée.

**PRÉCISE** que le Maire de TARNOS sera le coordonnateur du groupement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement jointe en annexe de la présente délibération et tous les documents afférents au marché.

**2008-08-146-AM**      **Marchés fourniture de petits matériels, matériaux et végétaux : DCE**

Sur le rapport présenté par Madame Billot Navarre, Maire Adjointe,

**VOTE : 33**

Pour : 33

**APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises

**DIT** que le marché sera lancé suivant la procédure des appels d'offres ouverts européen, par allotissement et que les marchés passés seront à bons de commandes pour une période de un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 avec possibilité de reconduction expresse trois fois.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation d'entreprises et à signer les marchés correspondants conformément aux décisions de la commission d'appel d'offres.

LOT	DENOMINATION	MONTANT € H.T.	
		MINI	MAXI
1	Produits Phytosanitaires, Engrais, Semences de gazon pour le service Espaces Verts	2.000	20.000
2	Produits Phytosanitaires, Engrais, Semences de gazon pour les terrains de sport	6 000	12 000
3	Amendement, Terreau, Paillis fertilisant - Ecorce et Broyat	3.000	12.000
4	Accessoires de plantations, Paillage synthétique et Accessoires de fixation	1.500	6.000
5	Terre végétale et sable pour terrains de sport	3.000	12.000
6	Petit outillage	2.000	8.000
7	Fourniture matériel d'arrosage aérien et intégré	2 000	8 000
8	Floriculture	18.000	72.000
9	Plantes à bulbes	2 000	8 000
10	Fourniture de végétaux ligneux	5.000	20.000
11	Mise en culture de suspension florale	2.500	10.000

DIT que les sommes nécessaires seront inscrites aux budgets, 2009, 2010, 2011, 2012.

**2008-08-147-DEEJ     Convention de fonctionnement Trait d'Union : Avenant n°1**

Sur le rapport présenté par Madame Baulon, Maire Adjointe,

**VOTE : 33**

Pour : 33

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention signée avec l'association Trait d'Union afin qu'elle assure deux permanences à Tarnos.

**PRECISE** que la participation de la ville pour 2008 est fixée à 23 330 €.

DIT que les sommes nécessaires au règlement de cette dépense sont prévues au budget 2008.

**2008-08-148-SP     Conventions Annuelles de financement : Associations sportives**

Sur le rapport présenté par Monsieur Lapébie, Maire Adjoint,

**VOTE : 33**

Pour : 33

**APPROUVE** les conventions à intervenir avec les associations SICSBT Omnisports, AST Omnisports et le Boucau-Tarnos-Stade relatives au développement des activités au sein de chacune d'entre-elles pour l'année 2008.

DIT que le montant de la subvention pour 2008 s'élève à :

- SICSBT Omnisports : 27 075 €
- AST Omnisports : 36 000 €
- Boucau Tarnos Stade : 26 700 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces conventions.

DIT que les sommes nécessaires au règlement de ces dépenses sont prévues au Budget 2008.

**2008-08-149-SI     Syndicat Intercommunal du Parc des Sports : Convention**

Sur le rapport présenté par Monsieur Lapébie, Maire Adjoint,

**VOTE : 33**

Pour : 33

**APPROUVE** la convention à intervenir avec le Syndicat Intercommunal du Parc des Sports de Boucau & Tarnos.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

**2008-08-150-SI      Syndicat Chenil Birepoulet : Statuts**

Sur le rapport présenté par Madame Billot Navarre, Maire Adjointe,

**VOTE : 33**

Pour : 28

Abstentions: 5 (M. Payen, Claverie, Seube et Mmes Cazaux, Folgado)

**APPROUVE** les statuts ci annexés.

**CONFIRME** que Madame Henriette CARY (titulaire) et Madame Alexandra CAMPILLO (suppléant) ont été nommées lors du Conseil Municipal du 14 avril 2008 pour représenter la ville au sein du Syndicat Chenil BIRPOULET.

**2008-08-151-ST      Canalisations domaine public : Redevance Gaz Réseau Distribution France**

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire Adjoint,

**VOTE : 33**

Pour : 33

**DIT** que le montant de la redevance due chaque année par Gaz Réseau Distribution France (GRDF) à la Ville de Tarnos est de :

$$PR = (0,035 \text{ €} \times L) + 100 \text{ € soit}$$

$$PR = (0,035 \text{ €} \times 60\,438 \text{ mètres}) + 100 \text{ €} = 2\,215,33 \text{ €}$$

Où :

PR est le plafond de redevance du par l'occupant du domaine ;

L représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètres

100 € représente un terme fixe

Ce montant sera revalorisé chaque année :

- par une modification du taux appliqué par rapport au plafond prévu au décret visé ci-dessus,
- sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,
- par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué

**DIT** que cette somme sera inscrite chaque année au budget.

**2008-08-152-Fin      Budget Pôle des Services 2008 : Décision Modificative**

Sur le rapport présenté par Madame Billot Navarre, Maire Adjointe,

**VOTE : 33**

Pour : 28

Abstentions: 5 (M. Payen, Claverie, Seube et Mmes Cazaux, Folgado)

**ADOPTE** la décision modificative telle que figurant ci après :

ARTICLES	LIBELLE	-	+
INVESTISSEMENT DEPENSES		100	100
1641	Emprunt	100	
2313	Construction-self Eole		100

**HABILITE** Monsieur le Maire à régulariser toutes les écritures découlant de l'adoption de cette décision modificative.

**2008-08-153-Fin**      **Concours du Receveur Municipal : Attribution d'indemnité**

Sur le rapport présenté par Madame Billot Navarre, Maire Adjointe,

**VOTE : 33**

Pour : 28

Contre : 5 (M. Payen, Claverie, Seube et Mmes Cazaux, Folgado)

**DEMANDE** le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil.

**ACCORDE** l'indemnité de conseil au taux de 90 % par an.

**DIT** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Catherine LAGAYETTE.

**2008-08-154-DEE**      **Prise en charge des repas du personnel encadrant des enfants**

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire Adjointe,

**VOTE : 33**

Pour : 33

**DECIDE** que le personnel communal assurant des taches pédagogiques pendant les repas bénéficiera de la gratuité des repas (à savoir ATSEM et animateurs).

**PRECISE** que les autres termes de la délibération du 18 juin 2008 restent inchangés.

**2008-08-155-DRH    Personnel : Création de postes**

Sur le rapport présenté par Madame Billot Navarre, Maire Adjointe,

**VOTE : 33**

Pour : 33

**CREE** les postes permanents suivants :

A compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2008

- 2 postes d'Adjoints Techniques de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à 24 heures par semaine

La rémunération afférente à ces emplois est fixée conformément aux statuts particuliers des cadres d'emplois correspondants, augmentée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

**DIT** que le tableau des effectifs de l'année 2008 sera modifié en conséquence.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2008.

**2008-08-156-DRH    Personnel - création de postes d'agents contractuels à temps non complet**

Sur le rapport présenté par Madame Billot Navarre, Maire Adjointe,

**VOTE : 33**

Pour : 33

**DECIDE** le renouvellement de :

- 5 postes d'ADJOINTS TERRITORIAUX d'ANIMATION de 2<sup>ème</sup> classe, contractuels à temps non complet, à raison de 10 heures par semaine.

La rémunération sera calculée respectivement, sur l'indice majoré du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe au prorata des heures effectuées

Si les nécessités de service l'exigent, des heures complémentaires pourront être rémunérées dans la limite d'un temps complet sur chacun de ces postes.

**DIT** que cette décision prend effet du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 30 juin 2009 inclus

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2008 -2009,

**2008-08-157-DRH    École de Musique : Tableau des postes contractuels - année scolaire 2008-2009**

Sur le rapport présenté par Monsieur Roblès, Maire Adjoint,

**VOTE : 33**

Pour : 33

**ADOPTE** le tableau des postes contractuels à temps non complet ci-après pour l'année scolaire 2008-2009.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats d'embauche à intervenir pour les enseignants contractuels de l'école de musique,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2008.

**DIT QUE** la présente délibération prend effet au 1er OCTOBRE 2008

**2008-08-158-ST      Déclassement de matériel roulant**

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire Adjoint,

**VOTE : 33**

Pour : 33

**DECIDE** de déclasser du domaine public communal pour le classer dans le domaine privé de la commune le véhicule RENAULT Polybenne immatriculé 2003 PA 40 affecté au service Nettoyement, 1<sup>ère</sup> mise en circulation le 19 août 1991.

**ACCEPTE** la proposition de reprise de ce véhicule par la société DARRIGRAND de Bayonne pour un montant de 9 000 €.

**2008-08-159-Cab      Motion : retrait du fichier Edvige**

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire,

Monsieur Seube ne prenant pas part au vote

**VOTE : 32**

Pour : 32

**EXIGE** le retrait pur et simple du décret autorisant la mise en place du fichier EDVIGE qui institue un niveau de surveillance des citoyens totalement disproportionné et incompatible avec une conception digne de l'état de droit ;

**SOLLICITE** le soutien et la signature de tous les administrés attachés aux libertés publiques, au respect de la vie privée et des droits de l'enfant.

**2008-08-160-Cab      Motion : privatisation de la Poste**

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire,

Monsieur Seube ne prenant pas part au vote

**VOTE : 32**

Pour : 32

**DEMANDE** que la Poste reste une entreprise publique et engage un audit à même de restructurer son réseau pour répondre aux besoins des usagers et des collectivités.

**APPELLE** les habitants à rejoindre l'appel unitaire lancés par des syndicats, associations et partis politiques demandant que la question de l'avenir de la Poste fasse l'objet d'un débat et d'un référendum d'initiative populaire conformément à l'article 11 de la Constitution.

Tarnos le 1<sup>er</sup> Octobre 2008

Le Maire de Tarnos  
Jean-Marc LESPADE